

Montpellier, le 15 mars 2016

Communiqué de presse

1ère Commission permanente : La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées soutient les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont de véritables territoires d'excellence et d'expérimentation. Ils contribuent activement à la protection des paysages et des patrimoines, mais aussi au développement économique et social. Leur création et la révision de la Charte qui les régissent sont une compétence de la Région qui s'appuie sur cet outil pour lancer des politiques novatrices en matière de transition énergétique, d'économie circulaire et pour renforcer leurs ressources naturelles, créatrices de richesses et d'emplois non-délocalisables.

La région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées compte 6 Parcs existants, 3 en cours de création et un à l'étude, démontrant ainsi la richesse de ce patrimoine, mais aussi la volonté de valorisation de ces espaces par l'exécutif de la nouvelle grande Région. Membre des Parcs, la Région soutient le fonctionnement de leurs syndicats mixtes ou des associations de préfiguration, ainsi que leurs programmes d'actions annuels.

Afin de répondre au besoin de trésorerie des Parcs pour les premiers mois de cette année, la Commission permanente du vendredi 11 mars a individualisé une première avance de plus de 1,2 M€ répartie comme suit entre les différents Parcs et projets de Parcs:

- PNR Narbonnaise en Méditerranée : 141 667 €
- PNR Pyrénées Catalanes : 208 461 €
- PNR Haut-Languedoc : 246 666 €
- Projet PNR Aubrac : 55 440 €

- Projet PNR Sources et Gorges de l'Allier : 13 875 €
- Projet PNR Corbières-Fenouillèdes : 19 917 €
- PNR Causses du Quercy : 176 173 €
- PNR Grands Causses : 181 468 €,
- PNR Pyrénées Ariégeoises : 166 653 €.